

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 240
30 juin 2015**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quarantième (240^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 30 juin 2015, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur adjoint, Service des ressources matérielles
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, SRM et STTI
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs, formation générale des adultes
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 mai 2015 (No 236) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 2 juin 2015 (No 237), du mardi, 9 juin (No 238) et du mardi, 16 juin (No 239)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 mai 2015 (No 236) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 2 juin 2015 (No 237), du mardi, 9 juin 2015 (No 238) et du mardi, 16 juin (No 239)
6. Prévisions budgétaires 2015-2016 (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
 - 6-A Dénonciation des compressions budgétaires (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
 - 6-B Rapport d'activités du président (**M. Jean-François Houle (Dossier d'information)**)
7. Demande de révision de décision (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
8. Demande de révision de décision (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
9. Demande de révision de décision (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
10. Demande de révision de décision (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
11. Reconduction du mandat de la protectrice de l'élève (**Direction générale – Dossier de décision**)
12. Protocole d'entente – C.S. des Chênes/C.S. de la Riveraine – Regroupement des services de transport scolaire (**Direction générale – Dossier de décision**)
13. Protocole d'entente – C.S. des Chênes/C.S. de la Riveraine – Regroupement des services des ressources matérielles (**Direction générale – Dossier de décision**)
14. Reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics – Déclaration du dirigeant (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
15. Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025 – Demande au MEESR – Secteur alimentation (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
16. Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025 – Demande au MEESR – Secteur véhicules lourds (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
17. Entente de partenariat pour la mise en œuvre d'un service aux entreprises régionalisé (**Service aux entreprises – Dossier de décision**)
18. Horaire d'été 2015 (**Service des ressources humaines – Dossier d'information**)

SUITE, PAGE 3

19. Amendement à la Politique de remboursement des frais reliés à la fonction (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**) (**REPORTÉ**)
20. Mandat - Appel d'offres pour le Programme d'aide au personnel (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
21. Création de poste au plan d'effectif du secteur général 2015-2016 - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
22. Création de poste au plan d'effectif 2015-2016 - Personnel professionnel (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
23. Congé sans traitement temps plein - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
24. Congé sans traitement temps partiel - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
25. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
26. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
27. Annulation de mise en disponibilité - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
28. Annulation de non-renouvellement - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
29. Liste des chèques émis (**M^{me} Isabelle Marquis**)
30. Période réservée au comité de parents
31. Période réservée au président
32. Période réservée à la direction générale
33. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2105/2015

L'étude de l'item 19 est reportée à une séance ultérieure. Par ailleurs, l'item 9 sera étudié préalablement aux items 7-8 et 10, en raison de la présence du parent concerné par le sujet concerné. Quant à l'item 6-B (*Rapport d'activités du président*), celui-ci sera traité à l'item 31 (*Période réservée au président*).

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 MAI 2015 (NO 236) ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU MARDI, 2 JUIN 2015 (NO 237), DU MARDI, 9 JUIN (NO 238) ET DU MARDI, 16 JUIN (NO 239)

RÉSOLUTION CC : 2106/2015

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 mai 2015 (no 236) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 2 juin 2015 (no 237), du mardi, 9 juin (no 238) et du mardi, 16 juin (no 239)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 MAI 2015 (NO 236) ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU MARDI, 2 JUIN 2015 (NO 237), DU MARDI, 9 JUIN 2015 (NO 238) ET DU MARDI, 16 JUIN (NO 239)

RÉSOLUTION CC : 2107/2015

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 mai 2015 (no 236) et les procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 2 juin 2015 (no 237), du mardi, 9 juin 2015 (no 238) et du mardi, 16 juin (no 239).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015-2016 (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le conseil des commissaires doit adopter le budget pour l'exercice financier 2015-2016 de la Commission scolaire des Chênes et le transmettre au ministre. (*articles 277, 312, et 475 de la Loi sur l'instruction publique*).

Bien que les règles budgétaires n'aient pas encore été officiellement entérinées par le Conseil du trésor, le conseil des commissaires peut procéder, sous réserve que Québec donne son aval aux règles budgétaires, à l'adoption du budget 2015-2016 de la Commission scolaire des Chênes.

Dans un premier temps, Monsieur le président procède à la lecture de son discours sur le budget, que l'on retrouve dans les pages qui suivent :

SUITE, PAGE 5

FAIRE LE MAXIMUM DANS UN CONTEXTE DE PLUS EN PLUS DIFFICILE

DISCOURS SUR LE BUDGET 2015-16
COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
30 juin 2015

CHERS CONTRIBUABLES, MEMBRES DU PERSONNEL, PARENTS ET ÉLÈVES,

CONTEXTE

C'est avec déception et inquiétude, mais tout de même avec le sentiment véritable d'avoir fait le meilleur dans les circonstances, que le conseil des commissaires adopte ce soir le budget de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2015-2016.

Ce fut certes un exercice difficile auquel le conseil a consacré de nombreuses heures. En fait, rarement dans le passé ce conseil a tenu autant de rencontres autour de la préparation du budget.

Le conseil tient d'ailleurs à remercier la direction générale pour son souci de transparence et son ouverture à la discussion autour de ses recommandations.

La préparation de ce budget aura été quelque peu périlleuse, non seulement par l'ampleur de l'effort à fournir pour absorber la hauteur de la compression de 1,6 million \$, en plus du surplus de 711 000 \$ utilisé en 2014-2015 pour équilibrer le budget (*portant ainsi les compressions à réaliser à 2,3 millions \$*), mais aussi à cause de la valse-hésitation du gouvernement du Québec, tant dans l'élaboration que dans la communication de ses paramètres de financement : retards, rumeurs, changements, termes flous laissant place à des interprétations contradictoires bref, tout pour semer la controverse, provoquer la division et faire perdre du temps au personnel cadre.

Le présent budget est adopté après quatre (4) années de compressions ayant eu un impact financier total de 7 millions \$ jusqu'ici, représentant plus de 8% de nos ressources financières, si on exclut les ressources enseignantes.

PERTINENCE DE L'ÉLU SCOLAIRE

Plusieurs ont noté l'intention du gouvernement de procéder à l'abolition des élus scolaires et de remplacer les conseils de commissaires élus par des conseils d'administration, dont les membres seraient nommés par différents groupes, tels : les parents, les directions d'établissement, le personnel, les élus municipaux et autres représentants socioéconomiques.

Au cours des travaux que nous avons menés dans les derniers mois, il nous est apparu encore plus pertinent que les décisions soient prises par un groupe d'administrateurs totalement indépendants, qui tiennent leur mandat de la population.

Le processus a démontré de façon nette qu'un conseil d'administration formé de représentants de divers groupes (*comme le ministre Blais semble le proposer*) serait le théâtre d'un triste exercice de « *tirage de couverte* », une situation qui apparaît nécessairement quand il n'y a plus d'argent ou de place pour tout le monde.

SUITE, PAGE 6

FAITS SAILLANTS DES RÈGLES BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Connues tardivement, les règles budgétaires 2015-2016 imposent certains choix budgétaires incontournables associés à une reddition de comptes. Il s'agit de l'allocation des livres de fiction et de documentaires, l'aide individualisée, la prévention et la lutte à l'intimidation et à la violence, de même que la sensibilisation à l'entrepreneuriat (335 000\$).

Les règles budgétaires ont confirmé un effort additionnel pour l'année scolaire 2015-2016 (812 000\$) en plus de réduire de 25% certaines allocations. Pensons aux subventions dédiées à la formation de l'école 2.0, au récit, à l'engagement de bibliothécaires, aux cours à domicile et aux animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire (150 000\$).

Les services de garde vivront aussi des compressions si les règles budgétaires sont adoptées telles que déposées en consultation. Le tarif des jours de classe passera à 8 \$ par enfant, réduisant d'autant les subventions reçues pour l'organisation de ces services.

Quant aux journées pédagogiques, la subvention reçue sera réduite de moitié et devra être assumée par le parent (250 000 \$).

Il est important de noter que les dépenses non salariales de fonctionnement n'ont pas été indexées depuis quatre ans.

LE CONSEIL EN MODE ÉCOUTE

Le conseil ne pourra obéir à tous les groupes qui ont fait des représentations, mais très certainement, il a permis à certains de ceux-ci de prendre part aux discussions entourant les choix à faire. C'est ainsi qu'il a entendu à huis-clos, notamment, des représentants des directions d'établissement et des cadres de service. Il a aussi reçu des avis, entre autres, des syndicats dans le processus. Ces éclairages auront été fort utiles, en bout de course.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2015-2016 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

- **Budget équilibré** prévoyant des dépenses totales au montant de 146,4 millions \$.
- **Aucune utilisation des surplus accumulés** pour boucler ce budget, en ce que les règles gouvernementales ne nous permettaient pas de savoir à très court terme si notre commission scolaire allait avoir la permission de s'en servir et à quelle hauteur. De plus, le conseil a considéré que l'utilisation des surplus ne ferait que retarder des décisions difficiles à plus tard. Il faut considérer ici que Québec ne nous donne aucune expectative de hausse de financement suffisante dans les deux prochaines années, lesquelles auraient pu nous motiver à tenir le fort en attendant le rétablissement de financement.
- **Aucun poste fournissant des services directs à l'élève n'a été retranché.** Toutefois, le soutien aux enseignants sera un peu diminué, notamment relativement aux conseillers pédagogiques en informatique et en formation professionnelle. Nous avons fait ce choix car nous ne pouvions nous résoudre à moins bien accompagner les enseignants en français et en mathématiques. C'est donc dire que notre commission scolaire n'a plus les moyens de fournir un accompagnement complet de ses enseignants;
- Nous avons retravaillé l'organigramme de sorte que globalement, il y aura une très faible augmentation au niveau des postes de directions d'établissement et de centre.

SUITE, PAGE 7

- Encore une fois, **le centre administratif sera touché par la purge de huit (8) postes.** Les détenteurs de ces postes ne seront par contre pas tous au chômage, dans la mesure où cinq (5) d'entre eux sont relocalisés dans les établissements et les centres pour combler des postes laissés vacants à l'occasion de retraites ou pour déplacer des employés ne jouissant pas de sécurité d'emploi.
- On entend beaucoup parler, dans la population en général, que la diminution de l'importance d'un centre administratif est une bonne chose. On l'entend même parfois de membres du personnel des établissements. Nous pouvons affirmer que le régime minceur entrepris depuis quatre ans rend maintenant notre organisation tout à fait vulnérable. Des cadres se retrouvent avec de multiples dossiers. Les services à rendre aux écoles ne diminuent pas, les redditions de comptes à produire au ministère de l'Éducation ou au Conseil du trésor demeurent importantes, sinon plus importantes vu la *Loi sur gel des effectifs*. Il suffira d'un employé malade à long terme dans une unité administrative pour mettre en péril les services ou rapports qui doivent être rendus. Il faut rappeler que les dépenses dites administratives à la Commission scolaire des Chênes, n'atteignent pas 4,1% du budget total. À force de diminuer ce taux, c'est l'ensemble des écoles et centres et l'élève en bout de ligne, qui s'en ressentiront. Il est bon d'affirmer que ce taux fait de notre commission scolaire un organisme gouvernemental parmi les plus efficaces.
- Notamment l'intensité de l'accompagnement des directions d'établissement sera fortement diminuée, étant donné l'abolition d'un poste qui en avait principalement la responsabilité.
- Il en est de même du service des communications qui n'en portera que le nom dorénavant. Dans le monde d'aujourd'hui, un organisme comme une commission scolaire et en bout de piste, les écoles, ne peuvent plus vraiment se passer de ce type de service. Combien de fois, on entend des gens se plaindre de ne pas avoir entendu parler de ceci ou de cela. On ne peut que craindre que ce sentiment s'accroisse autant à l'interne qu'à l'externe.
- Des ententes d'échanges de ressources avec la Commission scolaire de la Rivière, viendront palier à des manques, de part et d'autre, mais il s'agit d'un *modus operandi* aux contours encore inconnus et dont le modèle est à bâtir.
- Il y a lieu de déplorer la diminution du financement accordé par Québec au chapitre de l'amélioration générale de nos bâtiments. Nous perdons près d'un million de dollars sur une enveloppe qui oscillait autour de 1,4 million \$. C'est une perte de d'environ 74% de cette enveloppe. Le gouvernement a considéré que nos bâtiments étaient parmi ceux qui accusaient le moins de déficit d'entretien. Notre bonne performance à cet égard est donc reconnue d'une bien drôle de façon. Il y a lieu de le dénoncer. Si, au surplus, le gouvernement permettait à notre commission scolaire de faire ses propres choix, nous aurions pu décider de retarder certains travaux, dans le but de maintenir ou d'améliorer d'autres services à l'élève. On voit bien que la rigidité des règles budgétaires empêche la commission scolaire de mieux remplir sa mission.
- **NOS DÉFIS BUDGÉTAIRES PARTICULIERS**

Certains postes de dépenses sont plus difficiles à contrôler. C'est le cas des coûts liés aux absences du personnel pour cause de maladie. Cette enveloppe explose depuis plusieurs années. Notre commission scolaire met ses espoirs dans un projet mené de concert avec la Fédération des commissions scolaires du Québec pour endiguer ces coûts qui donnent de plus en plus de maux de tête.

SUITE, PAGE 8

De plus, la diminution graduelle de la « réserve pour éventualité » de la direction générale pourrait empêcher notre organisation de dégager des ressources advenant une problématique particulière. Ça fait partie des éléments de vulnérabilité.

Quant au reste, la population doit savoir que le comité de vérification du conseil se tient au fait des postes budgétaires qui vivent des écarts importants avec la planification budgétaire. Une vigie existe donc. Le comité jouit d'ailleurs de la collaboration des cadres chargés de l'administration des programmes qui peuvent vivre des difficultés à ce niveau. La population doit être rassurée, ses élus, appuyés de commissaires-parents, prennent pleinement leurs responsabilités.

UNE EFFICIENCE QUESTIONNÉE PAR QUÉBEC, MAIS ÉGALEMENT FREINÉE PAR SES POLITIQUES

On entend le gouvernement dire qu'il y a encore des gains d'efficacité budgétaire à faire au sein des commissions scolaires. En fait, il y aura toujours, partout, des gains d'efficacité théoriques à réaliser. Cependant, nous croyons que par sa micro-gestion et ses enveloppes budgétaires cloisonnées, le gouvernement du Québec empêche justement notre commission scolaire de faire plus de chemin avec le même argent.

Un exemple flagrant est celui de l'achat de livres de fiction. Chez-nous, c'est une somme de 110 000\$ que l'on nous force à dépenser, sans possibilité de mettre l'argent ailleurs. Bien entendu, les enseignants saisiront, sans problème, l'opportunité d'achat de livres pour leur classe ou la bibliothèque de leur école.

Par contre, nombreux seront ceux qui vous diront que là n'est pas le principal besoin à combler dans un contexte de rareté des ressources. On peut toujours mieux garnir une bibliothèque. Cependant, lorsque l'on nous invite à sabrer 2.3 millions \$, nous estimons que le gouvernement aurait grand avantage à permettre à ceux qui sont mieux au fait des besoins locaux de faire des choix.

LES DOSSIERS CONNEXES AU BUDGET

Ils sont essentiellement au nombre de trois : les principes de répartition des ressources, les plans d'effectifs et la taxe scolaire

Principes de répartition

Dans le processus budgétaire, le conseil doit revoir annuellement les principes qui guideront l'appareil administratif dans la façon de répartir les ressources humaines et financières. Il serait fastidieux de rappeler l'ensemble des composantes de ces principes, mais il est à noter que les observations que font nos directions d'établissement dans les écoles, nous ont amené à considérer notamment que nos élèves de maternelle présentent, avec les années, de plus en plus de problèmes personnels qui exigent des interventions spécialisées en psychologie ou de nature comportementale. La communauté doit être alertée à ce sujet. Nous ne pouvons que montrer de l'inquiétude devant cette tendance. Nos principes de répartition des ressources ont donc subi des changements pour tenir compte, du moins en partie, de ces nouveaux phénomènes sociaux.

Plans d'effectifs

Les règles applicables nous amènent à prendre des décisions à ce niveau, sans avoir la connaissance de nos règles budgétaires provenant du gouvernement. Comme la population nous le demande, notre administration n'a pas le choix d'agir avec prudence. Nos électeurs ne souhaiteraient pas que nous adoptions la liste des postes à combler, sans savoir si nous aurons le financement pour payer ceux et celles qui les occuperont.

SUITE, PAGE 9

C'est alors que nous nous voyons forcés d'annoncer l'abolition de certains postes avant la date limite du 1^{er} juin, puisque nous devons envisager le pire des scénarios financiers en attendant que le gouvernement officialise ses règles budgétaires.

C'est ainsi qu'il est probable que malgré certaines abolitions annoncées, certains postes pourront finalement être comblés. C'est le cas pour au moins une conseillère pédagogique en informatique et une autre responsable du suivi de certains élèves en difficulté de comportement au secondaire.

La taxe scolaire

Tel que déjà annoncé, globalement, la commission scolaire n'a pas augmenté le taux de la taxe cette année. Toutefois, elle a finalisé un processus entrepris depuis deux ans, ayant pour but d'unifier les taux de taxe partout sur le territoire de la MRC. Ceci signifie que les citoyens de certaines municipalités connaîtront des hausses de taux, alors que ceux d'autres municipalités pourraient théoriquement constater une légère baisse du taux. Naturellement, la commission scolaire n'a aucun pouvoir sur les rôles d'évaluation eux-mêmes. Seuls les citoyens des municipalités de Saint-Lucien et de Lefebvre jouiront d'un statut particulier pour tenir compte, ne serait-ce que symboliquement, que le bâtiment abritant l'école de leur village leur appartient et entraîne des frais d'entretien.

CONCLUSION

Les choix budgétaires sont toujours controversés. En effet, choisir c'est nécessairement décider de prioriser. C'est un exercice qui, par définition, fait des « *laissés pour compte* ». Ceci étant, il faut affirmer que l'exercice fut réalisé de façon impartiale et exhaustive, en retournant toutes les pierres et en priorisant l'élève qu'il soit jeune ou adulte, dans un contexte de grandes contraintes.

Le conseil des commissaires conclut cet exercice sans lunettes roses, mais avec le sentiment véritable d'avoir fait le mieux dans les circonstances.

Le président,

JEAN-FRANÇOIS HOULE
30 juin 2015

Au terme de l'allocution du président, la directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, présente, de façon plus détaillées, les prévisions budgétaires 2015-2016.

RÉSOLUTION CC : 2108/2015

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 98 604 \$, déficit dû aux obligations de conventions collectives;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de la péréquation est établie au montant de 7 937 897 900 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2015-2016;

SUITE, PAGE 10

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée des immeubles imposables;

CONSIDÉRANT que le montant d'aide additionnelle est de 2 982 963 \$

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que les taux de taxe scolaire effectifs pour chaque municipalité se situent entre 0,3027 \$ et 0,3127 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée selon la résolution adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance du conseil des commissaires du 26 mai 2015;

CONSIDÉRANT que ces taux respectent les limites prévues par la Loi;

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Lyne Bélanger, que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016, **document joint et faisant partie du présent procès-verbal**, soit adopté, sous réserve de l'adoption des règles budgétaires par le Conseil du trésor, et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6-A DÉNONCIATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES (M. Jean-François Houle
– Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2109/2015

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes scolarise plus de 13 500 élèves dans 37 écoles primaires, secondaires, FGA et FP;

CONSIDÉRANT que les taux de réussite et de persévérance des élèves de la CSDC sont en constantes progression depuis 10 ans;

CONSIDÉRANT que le taux de sorties sans diplôme ni qualification des élèves de la CSDC est passé de 30,2 % à 19,1 % en 10 ans;

CONSIDÉRANT que ces résultats sont le fruit d'une mobilisation et d'un dévouement de l'ensemble du personnel de la CSDC et de la suffisance du personnel d'encadrement au siège social pour coordonner et appuyer les établissements et les centres;

CONSIDÉRANT que les compressions budgétaires dans les commissions scolaires du Québec totalisent plus d'un milliard de dollars depuis 2011;

CONSIDÉRANT que ces compressions sans précédent ont été demandées aux commissions scolaires sans aucune planification de la part du MEESR;

CONSIDÉRANT que ces compressions majeures et récurrentes s'élèvent à 10,4 millions \$ (incluant perte de péréquation) de dollars pour la Commission scolaire des Chênes depuis 2011;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est une commission scolaire qui, malgré sa taille moyenne, a eu un taux d'efficience moyen de 90 % pour les trois années visées par le Rapport Lacroix-Santarossa commandé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les efforts constants de la Commission scolaire des Chênes pour avoir les frais d'administration les plus bas possible, soit 4,1 %;

SUITE, PAGE 11

CONSIDÉRANT que ces compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec sont effectuées sans égard aux résultats des élèves et à l'efficacité de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec désinforme la population en répétant que les compressions ne toucheront aucunement les services directs aux élèves;

CONSIDÉRANT que ces compressions ont un impact sur les services directs aux élèves, en ce que notamment, la Commission scolaire des Chênes n'a aucun moyen de les bonifier pour faire face aux difficultés de plus en plus grandes que présentent nos élèves;

CONSIDÉRANT que l'exode des ressources du siège social conséquent aux compressions successives empêchera la Commission scolaire des Chênes d'effectuer les suivis nécessaires et d'appuyer les établissements dans la poursuite de la réussite et la persévérance de nos élèves;

CONSIDÉRANT que les tergiversations et la tardiveté de la communication des règles budgétaires du gouvernement, ont fortement compliqué l'adoption des plans d'effectifs et la préparation et l'adoption du budget par la direction générale et le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la rigidité des règles budgétaires du gouvernement qui limitent notre commission scolaire dans ses choix et qui provoquent un manque d'efficacité.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Gaétan Delage:

DE DÉNONCER les compressions budgétaires subies par la Commission scolaire des Chênes;

DE DÉNONCER les tergiversations du gouvernement du Québec dans la communication et l'interprétation des règles budgétaires;

DE DÉNONCER la rigidité accrue des règles budgétaires limitant les choix de la Commission scolaire des Chênes et d'indiquer au gouvernement qu'une telle rigidité nuit à l'efficacité de la Commission scolaire des Chênes;

DE SIGNIFIER au gouvernement du Québec que ces nouvelles compressions budgétaires auront des conséquences négatives sur les services aux élèves, sur la réussite et la persévérance des élèves ainsi que sur l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Chênes;

DE DEMANDER l'appui du comité de parents de la Commission scolaire des Chênes;

DE DEMANDER l'appui des partenaires de la Commission scolaire des Chênes;

DE DEMANDER l'appui des députés, des villes et des municipalités du territoire de la Commission scolaire des Chênes;

DE TRANSMETTRE cette résolution à toutes les commissions scolaires du Québec ainsi qu'aux députés et maires du territoire de la Commission scolaire des Chênes.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6-B RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT (M. Jean-François Houle – Dossier d'information)

CE SUJET SERA ABORDÉ À L'ITEM 31 DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL

7. DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION (Secrétariat général – Dossier de décision)

L'étude de ce point suit celle de l'item 9.

La Commission scolaire des Chênes a reçu une demande de révision de décision de la part de la mère de X.N., (*enfant inscrit à la maternelle en vue de l'année scolaire 2015-2016*), à la suite de la décision de transférer son inscription de l'école du Sentier vers l'école Bruyère, en vue de l'année scolaire 2015-2016.

Conformément à son *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes*, la Commission scolaire des Chênes a demandé au comité d'étude mandaté à cette fin de procéder à l'examen de la demande de révision déposée par la mère de X.N..

Le mercredi, 17 juin 2015, les commissaires Élisabeth Jutras, Lucie Gagnon et Lyne Bélanger, de même que la directrice générale adjointe, Chantal Sylvain, et le secrétaire général, Bernard Gauthier; se sont réunis pour étudier la demande de la requérante, entendre ses arguments de même que ceux de la direction de l'école du Sentier et du directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, et analyser l'ensemble des faits présentés.

Au terme de ses travaux, le comité d'étude recommande au conseil des commissaires de procéder à l'adoption de la résolution qui suit.

Le secrétaire général est dispensé de la lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION CC : 2110/2015

CONSIDÉRANT la demande de révision d'une décision concernant l'élève X.N., soumise par sa mère et reçue à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les arguments présentés par la mère, de même que par la direction de l'école concernée et le directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, lors de l'audition tenue par le comité d'étude le mercredi, 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits présentés;

CONSIDÉRANT le découpage des territoires pédagogiques de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des enseignants, fixant le nombre maximal d'élèves par groupe;

CONSIDÉRANT le nombre de places disponibles en maternelle à l'école du Sentier en 2015-2016;

CONSIDÉRANT le respect, par les instances concernées, de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la commission scolaire*, des différents critères d'inscription et de la procédure qui s'applique en pareille situation (*appel au volontariat, famille, distance à franchir...*);

SUITE, PAGE 13

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'étude.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Lise Morin, que :

- Le conseil des commissaires maintienne la décision rendue par la direction de l'école du Sentier et confirme l'inscription de l'élève X.N. à l'école Bruyère, pour l'année 2015-2016.
- Le parent soit informé de la présente décision dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le comité d'étude fait les recommandations suivantes:

- Préciser, dans les communications transmises aux parents au cours des années subséquentes, qu'une invitation à une activité d'accueil ne constitue pas une garantie de la place de l'enfant à l'école et informer les parents dont l'enfant se trouve à risque de vivre un transfert d'école, préalablement à l'activité d'accueil;
- Recommander aux directions d'établissement de retarder, autant que faire se peut, la tenue de leur activité d'accueil (1^{ère} semaine de juin);
- Préciser, dans toute communication faisant appel au volontariat, la procédure qui s'applique en matière de transfert d'élèves;
- S'assurer, auprès de la direction de l'école où l'élève concerné sera accueilli; que les mesures d'accompagnement appropriées soient mises en place, afin de permettre que l'élève vive son année scolaire dans les meilleures dispositions possibles;
- Revoir le territoire pédagogique de l'école du Sentier;
- Revoir les modalités d'application de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la commission scolaire.*

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION (Secrétariat général – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes a reçu une demande de révision de décision de la part des parents de D.R. (*enfant inscrit à la maternelle en vue de l'année scolaire 2015-2016*), à la suite de la décision de transférer son inscription de l'école du Sentier vers l'école Bruyère, en vue de l'année scolaire 2015-2016.

Conformément à son *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes*, la Commission scolaire des Chênes a demandé au comité d'étude mandaté à cette fin de procéder à l'examen de la demande de révision déposée par les parents de D.R..

Le mercredi, 17 juin 2015, les commissaires Élisabeth Jutras, Lucie Gagnon et Lyne Bélanger, de même que la directrice générale adjointe, Chantal Sylvain, et le secrétaire général, Bernard Gauthier; se sont réunis pour étudier la demande des requérants, entendre leurs arguments de même que ceux de la direction de l'école du Sentier et du directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, et analyser l'ensemble des faits présentés.

Au terme de ses travaux, le comité d'étude recommande au conseil des commissaires de procéder à l'adoption de la résolution qui suit.

SUITE, PAGE 14

Le secrétaire général est dispensé de la lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION CC : 2111/2015

CONSIDÉRANT la demande de révision d'une décision concernant l'élève D.R., soumise par ses parents et reçue à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les arguments présentés par les parents, de même que par la direction de l'école concernée et le directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, lors de l'audition tenue par le comité d'étude le mercredi, 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits présentés;

CONSIDÉRANT le découpage des territoires pédagogiques de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des enseignants, fixant le nombre maximal d'élèves par groupe;

CONSIDÉRANT le nombre de places disponibles en maternelle à l'école du Sentier en 2015-2016;

CONSIDÉRANT le respect, par les instances concernées, de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la commission scolaire*, des différents critères d'inscription et de la procédure qui s'applique en pareille situation (*appel au volontariat, famille, distance à franchir...*);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'étude.

Il est proposé par Mme Josée Lizotte et appuyé par Mme Lise Morin, que :

- Le conseil des commissaires maintienne la décision rendue par la direction de l'école du Sentier et confirme l'inscription de l'élève D.R. à l'école Bruyère, pour l'année 2015-2016.
- Les parents soient informés de la présente décision dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le comité d'étude fait les recommandations suivantes:

- Préciser, dans les communications transmises aux parents au cours des années subséquentes, qu'une invitation à une activité d'accueil ne constitue pas une garantie de la place de l'enfant à l'école et informer les parents dont l'enfant se trouve à risque de vivre un transfert d'école, préalablement à l'activité d'accueil;
- Recommander aux directions d'établissement de retarder, autant que faire se peut, la tenue de leur activité d'accueil (1^{ère} semaine de juin);
- Préciser, dans toute communication faisant appel au volontariat, la procédure qui s'applique en matière de transfert d'élèves;
- S'assurer, auprès de la direction de l'école où l'élève concerné sera accueilli; que les mesures d'accompagnement appropriées soient mises en place, afin de permettre que l'élève vive son année scolaire dans les meilleures dispositions possibles;

SUITE, PAGE 15

- Revoir le territoire pédagogique de l'école du Sentier;
- Revoir les modalités d'application de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la commission scolaire.*

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION (Secrétariat général – Dossier de décision)

Le parent concerné étant présent pour entendre la décision du conseil, cet item est traité préalablement aux points 7-8 et 10 de la présente séance.

Sur proposition de Mme Lucie Gagnon, appuyée par Mme Élisabeth Jutras, un huis-clos est décrété pour permettre aux membres du conseil de prendre connaissance du sujet et débattre de celui-ci.

Huis-clos décrété à 20h14. Le parent concerné, de même que les gestionnaires présents sont invités à quitter la salle du conseil.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

La Commission scolaire des Chênes a reçu une demande de révision de décision de la part des parents de A.C. (*enfant inscrit à la maternelle en vue de l'année scolaire 2015-2016*), à la suite de la décision de transférer son inscription de l'école du Sentier vers l'école Bruyère, en vue de l'année scolaire 2015-2016.

Conformément à son *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes*, la Commission scolaire des Chênes a demandé au comité d'étude mandaté à cette fin de procéder à l'examen de la demande de révision déposée par les parents de A.C..

Le mercredi, 17 juin 2015, les commissaires Élisabeth Jutras, Lucie Gagnon et Lyne Bélanger, de même que la directrice générale adjointe, Chantal Sylvain, et le secrétaire général, Bernard Gauthier; se sont réunis pour étudier la demande des requérants, entendre leurs arguments de même que ceux de la direction de l'école du Sentier et du directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, et analyser l'ensemble des faits présentés.

Au terme de ses travaux et des délibérations sur le sujet, le comité d'étude recommande au conseil des commissaires de procéder à l'adoption de la résolution qui suit.

Sur proposition de Mme Lucie Gagnon, appuyée par Mme Élisabeth Jutras, le huis-clos prend fin.

Retour en séance publique à 21h03. Le parent concerné, de même que les gestionnaires présents sont invités à réintégrer la salle du conseil.

RÉSOLUTION CC : 2112/2015

CONSIDÉRANT la demande de révision d'une décision concernant l'élève A.C., soumise par ses parents et reçue à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur à la Commission scolaire des Chênes;

SUITE, PAGE 16

CONSIDÉRANT les arguments présentés par les parents, de même que par la direction de l'école concernée et le directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, lors de l'audition tenue par le comité d'étude le mercredi, 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits présentés;

CONSIDÉRANT le découpage des territoires pédagogiques de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des enseignants, fixant le nombre maximal d'élèves par groupe;

CONSIDÉRANT le nombre de places disponibles en maternelle à l'école du Sentier en 2015-2016;

CONSIDÉRANT le respect, par les instances concernées, de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la commission scolaire*, des différents critères d'inscription et de la procédure qui s'applique en pareille situation (*appel au volontariat, famille, distance à franchir...*);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'étude.

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, que :

- Le conseil des commissaires maintienne la décision rendue par la direction de l'école du Sentier et confirme l'inscription de l'élève A.C. à l'école Bruyère, pour l'année 2015-2016.
- La commission scolaire n'accède pas à la demande des parents d'obtenir une « *place réservée* » à l'école du Sentier pour leur enfant, en vue de sa première année du primaire en 2016-2017, ce qui serait non conforme à la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la commission scolaire*.
- Les parents soient informés de la présente décision dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le comité d'étude fait les recommandations suivantes:

- Préciser, dans les communications transmises aux parents au cours des années subséquentes, qu'une invitation à une activité d'accueil ne constitue pas une garantie de la place de l'enfant à l'école et informer les parents dont l'enfant se trouve à risque de vivre un transfert d'école, préalablement à l'activité d'accueil;
- Recommander aux directions d'établissement de retarder, autant que faire se peut, la tenue de leur activité d'accueil (1^{ère} semaine de juin);
- Préciser, dans toute communication faisant appel au volontariat, la procédure qui s'applique en matière de transfert d'élèves;
- S'assurer, auprès de la direction de l'école où l'élève concerné sera accueilli; que les mesures d'accompagnement appropriées soient mises en place, afin de permettre que l'élève vive son année scolaire dans les meilleures dispositions possibles;
- Revoir le territoire pédagogique de l'école du Sentier;

SUITE, PAGE 17

- Revoir les modalités d'application de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la commission scolaire.*

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION (Secrétariat général – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes a reçu une demande de révision de décision de la part des parents de S.T. (*enfant inscrit à la maternelle en vue de l'année scolaire 2015-2016*), à la suite de la décision de transférer son inscription de l'école du Sentier vers l'école Bruyère, en vue de l'année scolaire 2015-2016.

Conformément à son *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes*, la Commission scolaire des Chênes a demandé au comité d'étude mandaté à cette fin de procéder à l'examen de la demande de révision déposée par les parents de S.T..

Le mercredi, 17 juin 2015, les commissaires Élisabeth Jutras, Lucie Gagnon et Lyne Bélanger, de même que la directrice générale adjointe, Chantal Sylvain, et le secrétaire général, Bernard Gauthier; se sont réunis pour étudier la demande des requérants, entendre leurs arguments de même que ceux de la direction de l'école du Sentier et du directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, et analyser l'ensemble des faits présentés.

Au terme de ses travaux, le comité d'étude recommande au conseil des commissaires de procéder à l'adoption de la résolution qui suit.

Le secrétaire général est dispensé de la lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION CC : 2113/2015

CONSIDÉRANT la demande de révision d'une décision concernant l'élève S.T., soumise par ses parents et reçue à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les arguments présentés par les parents, de même que par la direction de l'école concernée et le directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, lors de l'audition tenue par le comité d'étude le mercredi, 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits présentés;

CONSIDÉRANT le découpage des territoires pédagogiques de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des enseignants, fixant le nombre maximal d'élèves par groupe;

CONSIDÉRANT le nombre de places disponibles en maternelle à l'école du Sentier en 2015-2016;

SUITE, PAGE 18

CONSIDÉRANT le respect, par les instances concernées, de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la commission scolaire*, des différents critères d'inscription et de la procédure qui s'applique en pareille situation (*appel au volontariat, famille, distance à franchir...*);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'étude.

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, que :

- Le conseil des commissaires maintienne la décision rendue par la direction de l'école du Sentier et confirme l'inscription de l'élève S.T. à l'école Bruyère, pour l'année 2015-2016.
- Les parents soient informés de la présente décision dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le comité d'étude fait les recommandations suivantes:

- Préciser, dans les communications transmises aux parents au cours des années subséquentes, qu'une invitation à une activité d'accueil ne constitue pas une garantie de la place de l'enfant à l'école et informer les parents dont l'enfant se trouve à risque de vivre un transfert d'école, préalablement à l'activité d'accueil;
- Recommander aux directions d'établissement de retarder, autant que faire se peut, la tenue de leur activité d'accueil (1^{ère} semaine de juin);
- Préciser, dans toute communication faisant appel au volontariat, la procédure qui s'applique en matière de transfert d'élèves;
- S'assurer, auprès de la direction de l'école où l'élève concerné sera accueilli; que les mesures d'accompagnement appropriées soient mises en place, afin de permettre que l'élève vive son année scolaire dans les meilleures dispositions possibles;
- Revoir le territoire pédagogique de l'école du Sentier;
- Revoir les modalités d'application de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements de la commission scolaire*.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. RECONDUCTION DU MANDAT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE (Direction générale – Dossier de décision)

Le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé au Conseil des commissaires, en 2012, et après consultation du comité de parents, de désigner M^e Dominique Paillé comme protectrice de l'élève. Le mandat était alors de trois ans et il se termine le 30 juin 2015.

L'évaluation du travail de M^e Paillé dans le cadre de son mandat est très positive. Il est proposé de renouveler son mandat pour les trois prochaines années comme le prévoit le règlement ministériel à cet égard. On ajoutera au contrat une clause quant à une éventuelle fusion avec la Commission scolaire de la Riveraine.

RÉSOLUTION CC : 2114/2015

CONSIDÉRANT la fin du mandat de la protectrice de l'élève le 30 juin 2015;

SUITE, PAGE 19

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du travail effectué par M^e Paillé comme protectrice de l'élève depuis son entrée en fonction en 2012;

CONSIDÉRANT le règlement ministériel qui prévoit la durée des mandats au poste de protecteur de l'élève ;

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, de renouveler le mandat M^e Dominique Paillé pour une période de trois ans comme protectrice de l'élève à la Commission scolaire des Chênes et d'ajouter à son contrat une clause pour que celui-ci soit assujéti à une éventuelle fusion.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. PROTOCOLE D'ENTENTE – C.S. DES CHÊNES/C.S. DE LA RIVERAINE –
REGROUPEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE (Direction
générale – Dossier de décision)**

Depuis 2011, les commissions scolaires font face à des compressions budgétaires importantes qui ont des impacts significatifs sur leur organisation administrative.

Ces compressions limitent également le remplacement du personnel administratif. Les commissions scolaires sont aussi soumises à des lois ou règlements additionnels très contraignants.

Depuis quelques années, les dirigeants des commissions scolaires de la Riveraine et des Chênes ont débuté une réflexion sur des modalités d'entraide entre les deux organisations.

D'ailleurs, en 2014, le ministère de l'Éducation réservait une somme de 20 millions de dollars pour des projets d'optimisation des commissions scolaires. Un projet d'analyse de fusion des deux organisations a été soumis et accepté par le ministère. Des consultants ont été engagés pour faire cette analyse. Il en est ressorti, entre autres, qu'il était très pertinent de procéder rapidement à un regroupement de ces services.

Les cadres des services du transport scolaire des deux commissions scolaires ont été mis à contribution dans l'élaboration d'un protocole d'entente de regroupement de ces services.

RÉSOLUTION CC : 2115/2015

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires ont reçu un rapport sur le regroupement des services du transport scolaire dans le cadre du programme d'optimisation des ressources du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (appelé maintenant le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et qu'il apparaissait opportun de fusionner les deux services au 1^{er} juillet 2015 compte tenu des diverses opportunités sur le plan des ressources humaines (*notamment la prise de retraite de la responsable du transport scolaire à la CSDLR*), et compte tenu du contexte des compressions budgétaires importantes des dernières années et de la Loi sur le gel des effectifs;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires avaient déjà analysé les ressources requises pour la gestion du transport scolaire dans le cadre d'une commission scolaire fusionnée;

CONSIDÉRANT que la CSDC possède des ressources qui pourraient assurer la suite des opérations du transport scolaire à la CSDLR;

SUITE, PAGE 20

CONSIDÉRANT que de ce fait, la CSDLR pourrait bénéficier dès maintenant d'un personnel possédant l'expertise dans la gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que l'opportunité ainsi créée pourrait bénéficier aux deux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que les politiques et les pratiques de gestion des deux commissions scolaires présentent des différences et que certaines particularités et caractéristiques dans les façons de faire doivent être prises en compte;

CONSIDÉRANT que le projet gouvernemental au sujet de la réorganisation des commissions scolaires comporte encore des imprécisions;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, les deux commissions scolaires conviennent d'une année transitoire de mise en commun pour le service du transport scolaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi actuelle, les deux commissions scolaires demeurent l'employeur des personnels à leur service et responsables des budgets, de la reddition de compte et des contrats qu'elles ont conclus avec des tiers;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires font face, depuis plusieurs années, à des compressions budgétaires sévères qui ont eu des impacts significatifs sur leur organisation administrative;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires veulent protéger à tout prix la qualité des services aux élèves sous leurs responsabilités;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Gaétan Delage:

Que la commission scolaire procède à l'adoption du protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Riveraine et la Commission scolaire des Chênes relativement au regroupement des services du transport scolaire des deux commissions scolaires.

Que le président ou à défaut la vice-présidente et la directrice générale ou à défaut une direction générale adjointe soient autorisés à signer le protocole au nom de la commission scolaire.

La commissaire Lucie Gagnon demande le vote.

POUR : 9 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**13. PROTOCOLE D'ENTENTE – C.S. DES CHÊNES/C.S. DE LA RIVERAINE –
REGROUPEMENT DES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
(Direction générale – Dossier de décision)

Depuis 2011, les commissions scolaires font face à des compressions budgétaires importantes qui ont des impacts significatifs sur leur organisation administrative. Ces compressions limitent également le remplacement du personnel administratif. Les commissions scolaires sont aussi soumises à des lois ou règlements additionnels très contraignants.

Depuis quelques années, les dirigeants des commissions scolaires de la Riveraine et de des Chênes ont débuté une réflexion sur des modalités d'entraide entre les deux organisations.

SUITE, PAGE 21

La commission scolaire des Chênes fera face, d'ici deux ans, à des départs pour la retraite de la grande majorité du personnel administratif au service des ressources matérielles. Compte tenu du contexte précédent et de la perte d'expertise sans précédent pour ce service, il a été convenu d'accélérer les discussions afin de convenir d'une entente de regroupement de ces services entre les deux organisations.

D'ailleurs, en 2014, le ministère de l'Éducation réservait une somme de 20 millions pour des projets d'optimisation des commissions scolaires. Un projet d'analyse de fusion de nos deux organisations a été soumis et accepté par le ministère. Des consultants ont été engagés pour faire cette analyse. Il en est ressorti, entre autres, qu'il était très pertinent de procéder rapidement à un regroupement de ces services.

Les cadres des services des ressources matérielles des deux commissions scolaires ont été mis à contribution dans l'élaboration d'un protocole d'entente de regroupement de ces services.

RÉSOLUTION CC : 2116/2015

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires ont reçu un rapport sur le regroupement des services des ressources matérielles dans le cadre du programme d'optimisation des ressources du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (appelé maintenant le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)). La principale recommandation de ce rapport était qu'il apparaissait opportun de fusionner les deux services des ressources matérielles au 1^{er} juillet 2015 compte tenu des diverses opportunités sur le plan des ressources humaines, et compte tenu du contexte des compressions budgétaires importantes des dernières années et de la Loi sur le gel des effectifs;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires pourraient bénéficier d'une amélioration d'expertise de son personnel dans le regroupement des services des ressources matérielles et ainsi bénéficier d'une plus grande efficacité et être source d'économies éventuelles;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires conviennent d'une année transitoire de mise en commun des ressources matérielles compte tenu des imprécisions actuelles quant au projet gouvernemental sur la réorganisation des commissions scolaires et compte tenu du fait que chaque dossier relevant des ressources matérielles n'est pas au même niveau de réalisation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi actuelle, les deux commissions scolaires demeurent l'employeur des personnels des services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les services des ressources matérielles doivent faire face à des modifications des lois et règlements encadrant toujours davantage les responsabilités eu égard aux immeubles tels la gestion des contrats, la qualité de l'air, la résorption du déficit d'entretien, le passif environnemental, les systèmes anti-refoulement, etc.;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires font face, depuis plusieurs années, à des compressions budgétaires sévères qui ont eu des impacts significatifs sur leur organisation administrative;

CONSIDÉRANT que les deux commissions scolaires veulent protéger à tout prix la qualité des services aux élèves sous leurs responsabilités;

SUITE, PAGE 22

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Lyne Bélanger:

Que la commission scolaire procède à l'adoption du protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Riveraine et la Commission scolaire des Chênes relativement au regroupement des services des ressources matérielles des deux commissions scolaires.

Que le président ou à défaut la vice-présidente et la directrice générale ou à défaut une direction générale adjointe soient autorisés à signer le protocole au nom de la commission scolaire.

La commissaire Lucie Gagnon demande le vote.

POUR : 9 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

14. REDDITION DE COMPTES EN GESTION CONTRACTUELLE DES ORGANISMES PUBLICS – DÉCLARATION DU DIRIGEANT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

La Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (*Directive de reddition de comptes*), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, détermine le cadre général des exigences en reddition de comptes. Elle uniformise le contenu et la forme des rapports annuels à présenter au secrétariat du Conseil du trésor pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Elle précise que les organismes publics doivent faire rapport au Conseil du trésor et au secrétariat du Conseil du trésor (SCT) :

au plus tard trente (30) jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme :

- des situations où une autorisation du dirigeant de l'organisme a été accordée pour tous les cas prévus à l'annexe 1 de la Directive de reddition de comptes, à l'exception des cas prévus aux sous-paragraphes 1 d) et 1 e). Les originaux des fiches d'autorisation du dirigeant de l'organisme doivent également être conservés pour consultation au besoin.

au plus tard le 30 juin de chaque année :

- d'une déclaration du dirigeant de l'organisme attestant notamment de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle.

La reddition de comptes doit s'effectuer au moyen des formulaires accessibles sur le site de l'Extranet des marchés publics.

La lettre de déclaration du dirigeant de l'organisme doit être transmise par courriel (format PDF) à reddition.comptes@sct.gouv.qc.ca.

RÉSOLUTION CC : 2117/2015

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. C 65.1, a.26);

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle concernant la reddition de comptes des organismes publics issue de cette loi;

SUITE, PAGE 23

CONSIDÉRANT les informations publiées dans le système électronique d'appel d'offres et des fiches d'autorisation transmises au secrétariat du Conseil du trésor durant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'au plus tard le 30 juin 2015 la Commission scolaire des Chênes doit émettre une déclaration attestant la fiabilité de ses données de ses contrôles en matière de gestion contractuelle;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Lise Morin :

- d'autoriser la direction générale à signer la « Déclaration du dirigeant de l'organisme » et transmettre cette déclaration au secrétariat du Conseil du trésor.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2015-2025 – DEMANDE AU MEESR – SECTEUR ALIMENTATION (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le MEESR demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI).

La commission scolaire a analysé le service rendu à sa clientèle inscrite dans les programmes de formation professionnelle du secteur alimentation. Il en est ressorti que l'espace est actuellement insuffisant pour répondre aux programmes établis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et Recherche (MEESR).

Les installations actuelles datent de la construction de l'école Marie-Rivier en 1955 et du réaménagement réalisé en 1977 pour «moderniser» les cuisines. Certains éléments ne sont plus conformes ou ont dépassé leur durée de vie utile depuis plusieurs années.

D'autre part, l'aménagement des espaces du secteur de l'alimentation dans le même bâtiment que l'école secondaire ne permet pas le réaménagement et l'agrandissement des superficies actuelles.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une acceptation par le Conseil du trésor ce printemps. Il convient donc de représenter cette demande au MEESR.

Il convient que le conseil des commissaires adopte à nouveau une résolution en ce sens pour soutenir la demande qui est formulée au MEESR.

RÉSOLUTION CC : 2118/2015

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de mettre à la disposition de sa clientèle des programmes du secteur de l'alimentation, des espaces conformes aux exigences des programmes ainsi qu'aux normes de construction, de sécurité et de salubrité qui sont requises pour de tels programmes;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de se doter d'équipements pour ces programmes qui soient comparables à ceux offerts à la clientèle ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT que les programmes du secteur de l'alimentation sont logés à l'école Marie-Rivier depuis 1977 (38 ans)

SUITE, PAGE 24

CONSIDÉRANT que les aménagements réalisés en 1977 l'ont été à partir des installations de la cuisine de l'école qui datent de 1955 (60 ans);

CONSIDÉRANT que certains équipements intégrés à la construction sont désuets, ne sont plus modifiables ou réparables;

CONSIDÉRANT que certaines installations ne répondent plus aux normes actuelles de construction;

CONSIDÉRANT que les espaces utilisés pour les programmes de pâtisserie et de restauration sont insuffisants;

CONSIDÉRANT que la configuration des lieux ne permet pas d'augmenter la superficie des espaces à l'intérieur du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible d'ajouter des cohortes en concomitance par manque d'espace;

CONSIDÉRANT que la clientèle pour ces programmes est stable ou en augmentation;

CONSIDÉRANT l'augmentation des élèves du secondaire à l'école Marie-Rivier et dans l'ensemble du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse de différentes hypothèses, il n'est pas possible d'agrandir les locaux des programmes du secteur de l'alimentation actuellement localisés à l'école secondaire Marie-Rivier;

CONSIDÉRANT la possibilité de construire un bâtiment pour ce secteur sur les terrains de la commission scolaire;

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'autoriser la direction générale à signer le « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025 – Secteur alimentation » et transmettre cette déclaration au MEESR.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2015-2025 – DEMANDE
AU MEESR – SECTEUR VÉHICULES LOURDS** (Service des ressources matérielles –
Dossier de décision)

Le MEESR demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

Un projet a été déposé concernant l'agrandissement du centre de mécanique de véhicules lourds afin d'être en mesure d'offrir une formation de mécanicien d'autobus. L'Association du transport urbain du Québec appuie cette demande.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une acceptation par le Conseil du trésor ce printemps. Il convient donc de représenter cette demande au MEESR.

SUITE, PAGE 25

Il convient que le conseil des commissaires adopte à nouveau une résolution en ce sens pour soutenir la demande qui est formulée au MEESR.

RÉSOLUTION CC : 2119/2015

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises et de sa clientèle;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire offre le programme de mécanique de véhicules lourds routiers;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage de la mécanique sur autobus est un volet de la mécanique de véhicules lourds routiers mais demande des équipements différents pour une partie du programme et des superficies plus importantes pour accueillir les autobus nécessaires à la formation;

CONSIDÉRANT que les entreprises de notre région ont un grand besoin de main d'œuvre en mécanique de véhicules lourds routiers et que les espaces actuels ne peuvent accueillir des groupes additionnels en mécanique de véhicules lourds routiers volet autobus sans pénaliser les cohortes au DEP en Mécanique de véhicules lourds routiers;

CONSIDÉRANT la possibilité d'agrandir le bâtiment offrant mécanique de véhicules lourds routiers sur le terrain de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que des économies peuvent être réalisées pour l'achat d'équipements et l'utilisation des espaces communs;

CONSIDÉRANT que l'Association de transport urbain du Québec a donné son appui et un engagement à offrir gracieusement certains équipements;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Manon Rivard :

- d'autoriser la direction générale à signer la « le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025 – Secteur véhicules lourds » et transmettre cette déclaration au MEESR.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE AUX ENTREPRISES RÉGIONALISÉ (Service aux entreprises – Dossier de décision)

Depuis quelques années, les commissions scolaires du Centre-du-Québec discutent d'un regroupement possible des services aux entreprises. Les diverses analyses effectuées sur des regroupements de services entre commissions scolaire ont démontré les avantages de tels regroupements.

Les trois commissions scolaires pourraient bénéficier d'une amélioration d'expertise de son personnel dans le regroupement des services aux entreprises et ainsi bénéficier d'une plus grande efficacité et être source de revenus additionnels.

Les représentants des commissions scolaires ont aussi la volonté de regrouper leur Service aux entreprises respectif afin d'optimiser le développement des travailleurs et de la nouvelle main-d'œuvre en lien avec les besoins des entreprises tout en respectant l'adéquation emploi-formation.

SUITE, PAGE 26

Le projet de protocole d'entente porterait spécifiquement sur le fonctionnement du Service aux entreprises regroupé ainsi que sur les liens à établir entre le SAE et certains autres champs d'activités connexes des Services de la formation professionnelle et des centres FP des trois commissions scolaires.

RÉSOLUTION CC : 2120/2015

CONSIDÉRANT que les trois commissions scolaires ont entamé des discussions depuis plusieurs années sur les avantages de regrouper les services aux entreprises des commissions scolaires du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que les trois commissions scolaires pourraient bénéficier d'une amélioration d'expertise de son personnel dans le regroupement des services aux entreprises et ainsi bénéficier d'une plus grande efficacité et être source de revenus additionnels;

CONSIDÉRANT la volonté des trois commissions scolaires de contribuer activement au développement régional;

CONSIDÉRANT que ce regroupement pourrait permettre d'offrir une gamme élargie de services de formation et d'aide technique aux entreprises et aux organisations dans un cadre de guichet unique;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de mettre en commun les ressources humaines et matérielles pour se donner une masse critique suffisante au développement du marché.

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire demeure employeur des personnels de son service aux entreprises;

CONSIDÉRANT les modalités de gouvernance et de gestion prévues au protocole d'entente;

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Josée Lizotte, que la Commission scolaire des Chênes procède à l'adoption du protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Riveraine, la Commission scolaire des Bois-Francs et la Commission scolaire des Chênes, relativement au regroupement des services aux entreprises des trois commissions scolaires.

Que le président ou, à défaut, la vice-présidente et la directrice générale ou, à défaut, une direction générale adjointe, soient autorisés à signer le protocole au nom de la commission scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18. HORAIRE D'ÉTÉ 2015 (Service des ressources humaines – Dossier d'information)

Depuis plusieurs années, durant la période estivale, le personnel de la Commission scolaire des Chênes bénéficie de la possibilité de se prévaloir d'un horaire lui permettant de compléter ses heures de travail en 4,5 jours, soit du lundi au vendredi midi.

Après consultation des syndicats et associations, pour 2015, l'horaire d'été sera en vigueur pour la période du 6 juillet au 21 août 2015; les bureaux seront donc officiellement fermés, le vendredi en après-midi durant cette période.

SUITE, PAGE 27

Pour le personnel ayant une semaine de travail de 35 heures :

- . Du lundi au jeudi de 8 h 00 à 11 h 45 et
de 12 h 45 à 16 h 45
- . Le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

Pour le personnel ayant une semaine de travail de 38,75 heures :

- . Du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 00 à 17 h 00
- . Le vendredi de 7 h 15 à 12 h 00

Pour le personnel ayant une semaine de travail moindre :

- . L'horaire est ajusté en conséquence.

19. AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS RELIÉS À LA FONCTION (Service des ressources humaines - Dossier de décision)

L'étude de cet item est reportée à une date ultérieure

Le président décrète un ajournement de 15 minutes. Il est 21h23

FIN DE L'AJOURNEMENT. REPRISE DES TRAVAUX À 21h38

20. MANDAT - APPEL D'OFFRES POUR LE PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL (Service des ressources humaines - Dossier de décision)

Le 18 juin 2013, le Conseil des commissaires octroyait le contrat pour la dispense de services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés au *Groupe Renaud*. L'octroi de ce contrat faisait suite à la décision de ce même conseil d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Chênes au regroupement des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés de commissions scolaires de la Montérégie et du centre du Québec, mené par la Commission scolaire des Patriotes. Le contrat actuel prendra fin le 30 juin 2016.

D'autre part, au mois de mai dernier, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) transmettait, à l'intention de l'ensemble de ses commissions scolaires membres, une invitation à joindre son regroupement pour les services concernant le programme d'aide aux employés. Selon les informations dont nous disposons, plus d'une dizaine de commissions scolaires auraient signifié leur intérêt. L'appel d'offre et l'ouverture des soumissions devraient être complétés d'ici septembre 2015.

Afin de répondre aux obligations de la Loi en cette matière, si la Commission scolaire des Chênes souhaite adhérer à l'entente en cours, celle-ci doit dès maintenant le signifier par mandat. Ainsi, même si l'appel d'offres permettra à des commissions scolaires de bénéficier des services dès le 1^{er} septembre 2015, ledit mandat nous permettra d'y être inclus à l'échéance de notre actuel contrat, soit le 1^{er} juillet 2016.

Considérant les économies potentielles quant à la gestion du contrat et de coût des services, ainsi qu'une préoccupation pour l'achat régional, il y a lieu de considérer la participation de la Commission scolaire des Chênes à un tel regroupement.

SUITE, PAGE 28

RÉSOLUTION CC : 2122/2015

Considérant que la commission scolaire utilise des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

Considérant que le contrat actuel auprès du Groupe Renaud vient à échéance le 30 juin 2016 et qu'il est possible de croire que le regroupement actuellement à l'origine dudit contrat ne sera pas reconduit.

Considérant que la Fédération des commissions scolaires du Québec vise à regrouper les commissions scolaires afin d'octroyer un ou plusieurs contrats pour l'acquisition d'un programme d'aide aux employés.

Considérant que l'appel d'offres tient compte d'une préoccupation pour l'achat régional.

Considérant que la commission scolaire trouve un avantage administratif et financier à joindre ce regroupement à l'occasion de cette opération;

Considérant que dans sa Politique de gestion contractuelle, la Commission scolaire favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique au plan économique, pour autant que cette façon de faire n'ait pas pour effet de mettre en péril l'économie régionale dans le secteur visé par l'achat regroupé;

Considérant que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achat regroupé comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Chênes de participer à ce regroupement de services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

Considérant le Règlement sur la délégation pouvoirs au Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Bergeron et APPUYÉ par Mme Élisabeth Jutras, d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Chênes au Regroupement d'achats pour les services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21. CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF DU SECTEUR GÉNÉRAL 2015-2016 - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines - Dossier de décision)

Dans un premier temps, lors de l'adoption du plan d'effectif du secteur général du personnel de soutien, au mois de mai dernier, certains postes avaient été abolis en raison, notamment, des compressions budgétaires.

Les modifications aux règles budgétaires, l'adoption du budget, les discussions et consultations entourant l'opportunité de réviser certaines coupures initialement identifiées sont à la source de la présente résolution, visant à recréer certains postes initialement abolis en vue du 1^{er} juillet 2015.

Ainsi, tel que présenté et expliqué lors d'ateliers de travail précédents, le poste de technicienne ou technicien en administration au service des ressources financières a été identifié comme étant prioritaire dans la mise en œuvre des opérations en vue de l'année scolaire 2015-2016.

SUITE, PAGE 29

Il est donc proposé d'en autoriser la création et, par le fait même, d'annuler la mise à pied initialement occasionné par l'abolition du poste au service des ressources financières.

Dans un second temps, la création d'un poste de technicienne ou de technicien en organisation scolaire au service des ressources éducatives et soumise à l'approbation du conseil sera vacant sous peu suite à la nomination de sa titulaire à un poste cadre d'agente d'administration aux services de l'administration générale et des ressources financières.

Celle-ci pouvant bénéficier, sous toutes réserves, d'une année de congé sans traitement pour occuper ledit emploi, il est recommandé de procéder à une création de poste, en lieu et place d'un processus de comblement temporaire, de façon à régulariser la situation à long terme et de s'assurer d'une meilleure attraction lors de l'appel de candidatures.

RÉSOLUTION CC : 2123/2015

Il est PROPOSÉ par Mme Lise Morin et APPUYÉ par Mme Stéphanie Lacoste, de procéder à la création de deux postes réguliers à temps plein au plan d'effectif du secteur général 2015-2016, du personnel de soutien et, conséquemment, d'annuler la mise à pied de Mme Véronique Lussier, technicienne en administration, initialement prévue au 1^{er} juillet 2015.

Technicienne ou technicien en administration
Service des ressources financières 35 heures/semaine

Technicienne ou technicien en organisation scolaire
Service des ressources éducatives 35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

22. CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2015-2016 - PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines - Dossier de décision)

Dans un premier temps, lors de l'adoption du plan d'effectif du secteur général du personnel de soutien, au mois de mai dernier, certains postes avaient été abolis en raison, notamment, des compressions budgétaires.

Les modifications aux règles budgétaires, l'adoption du budget, les discussions et consultations entourant l'opportunité de réviser certaines coupures initialement identifiées sont à la source de la présente résolution, visant à recréer certains postes initialement abolis en vue du 1^{er} juillet 2015.

Ainsi, tel que présenté et expliqué lors d'ateliers de travail précédents, les postes de conseillère pédagogique en adaptation scolaire et de conseillère pédagogique en informatique ont été identifiés comme étant prioritaires dans la mise en œuvre des opérations en vue de l'année scolaire 2015-2016. Il est donc proposé d'en autoriser la création et, par le fait même, d'annuler la mise en disponibilité initialement occasionnée par l'abolition du poste de conseillère pédagogique en informatique.

RÉSOLUTION CC : 2124/2015

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Marquis et APPUYÉ par Mme Lyne Bélanger, de procéder à la création de deux postes réguliers à temps plein au plan d'effectif du personnel professionnel 2015-2016 et, conséquemment, d'annuler la mise en disponibilité de la personne visée, initialement prévue au 1^{er} juillet 2015.

SUITE, PAGE 30

Conseillère pédagogique
Service des ressources éducatives aux jeunes
Secteur d'activités : adaptation scolaire 35 heures/semaine

Conseillère pédagogique
Service des ressources éducatives aux jeunes
Secteur d'activités : informatique 35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

23. CONGÉ SANS TRAITEMENT TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines - Dossier de décision)

La recommandation présentée est, dans un premier temps, liée à la libération de la personne concernée pour occuper un autre emploi au sein de la commission scolaire, dans une fonction agente d'administration aux services de l'administration générale et des ressources financières, effectif au 1^{er} juillet et a fait l'objet d'une demande produite par la personne concernée.

Dans un second temps, il s'agit d'une demande liée à des obligations familiales, produite en vertu de la clause 5-10.09 de la convention collective applicable.

Cette clause donne le droit à une personne salariée régulière, justifiant sept (7) ans de service à la commission scolaire, de bénéficier d'un congé sans traitement couvrant toute l'année scolaire, une (1) fois par période de sept (7) ans de service.

RÉSOLUTION CC : 2125/2015

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Isabelle Marquis, d'accorder un congé sans traitement à temps plein aux personnes suivantes, pour les périodes susmentionnées :

Anne-Marie Janelle Technicienne en organisation scolaire
1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Manon Champagne Secrétaire
3 août 2015 au 2 août 2016

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**24. CONGÉ SANS TRAITEMENT À TÂCHE RÉDUITE - PERSONNEL
ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines - Dossier de décision)

La demande de tâche réduite qui est présentée est faite en regard des dispositions de l'article 5-15.00 de l'entente locale qui prévoit qu'à moins d'exception, la commission scolaire accorde ou renouvelle, sur demande d'une enseignante ou d'un enseignant du secondaire, un congé sans traitement pour charge réduite sur toute l'année.

Cette demande a été produite dans les délais et acceptée par la direction générale, détentrice de la délégation de pouvoirs pour le pourcentage initialement demandé de 25%. Une modification au pourcentage demande que le conseil y donne son aval. La recommandation en est faite.

SUITE, PAGE 31

RÉSOLUTION CC : 2126/2015

Il est PROPOSÉ par Mme Guylaine Lavigne et APPUYÉ par Mme Élisabeth Jutras, d'accorder un congé sans traitement tâche réduite à la personne suivante et ce, pour l'année scolaire 2015-2016 :

Lavergne, Marie-Josée Champ 12 – français au secondaire 50 %
École Jeanne-Mance

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines - Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur (RRF, RREGOP et RRE) peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission scolaire. Les demandes de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive présentées sont soumises conditionnellement à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

RÉSOLUTION CC : 2127/2015

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive aux personnes suivantes :

Mario Gauthier Durée : 5 ans
Technicien en loisirs Période : 2015-03-30 au 2020-03-29
École Jeanne-Mance Congé : 2015 à 2020 : 10%

Nicole Milette Durée : 5 ans
Infirmière auxiliaire Période : 2015-09-01 au 2020-08-31
École Saint-Pie X Congé : 2015 à 2020 : 20%

Manon Brunelle Durée : 5 ans
Technicienne en service de garde Période : 2015-07-01 au 2020-06-30
École Saint-Pie X Congé : 2015 à 2016 : 50%
Congé : 2016 à 2020 : 20%

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

26. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE - PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines - Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une enseignante ou un enseignant de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule l'enseignante ou seul l'enseignant à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur (RRF, RREGOP et RRE) peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. L'enseignante ou l'enseignant démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission scolaire. L'actuelle demande a été produite hors du délai prévu, soit avant le 1^{er} avril de l'année scolaire suivante, toutefois, elle a fait l'objet de discussions préalables à la satisfaction des parties.

La demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive présentée est donc soumise conditionnellement à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

RÉSOLUTION CC : 2128/2015

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Marc Bergeron, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive aux personnes suivantes :

Roberge, Francine	Durée : 5 ans
Univers social	Période : 01-07-2015 au 30-06-2020
École Jeanne-Mance	Congé : 2015 à 2020 : 20 %

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

27. ANNULATION DE MISE EN DISPONIBILITÉ - PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines - Dossier de décision)

De nouvelles données quant aux clientèles et à l'ajout de périodes en formation générale et en formation professionnelle permettent l'annulation des mises en disponibilités ci-dessous mentionnées, en vue de l'année scolaire 2015-2016.

Conséquemment, la recommandation est faite d'appuyer la présente résolution.

RÉSOLUTION CC : 2129/2015

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Gagnon et APPUYÉ par Mme Josée Lizotte, d'annuler la mise en disponibilité prévue pour le 1^{er} juillet 2015 de la personne suivante :

FORMATION GÉNÉRALE

Champ 01 – adaptation scolaire au primaire

Allaire Isabelle

FORMATION PROFESSIONNELLE

Spécialité 70 – soins esthétiques

Doucet Nancy

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

28. ANNULATION DE NON-RENGAGEMENT - PERSONNEL ENSEIGNANT
(Service des ressources humaines - Dossier de décision)

À la suite à la confirmation d'allocations budgétaires ciblées liées à la francisation, il est maintenant possible de procéder à l'annulation du non réengagement de la personne dont le nom apparaît à la présente recommandation.

RÉSOLUTION CC : 2130/2015

Il est PROPOSÉ par M. Marc Bergeron et APPUYÉ par Mme Josée Lizotte, d'annuler le non réengagement initialement prévu au 1^{er} juillet 2015, de la personne suivante :

FORMATION GÉNÉRALE

Champ 20 – francisation

Véronique Laurin

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

29. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M^{me} Isabelle Marquis)

Madame Marquis fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses interrogations sur la liste de chèques # 191. Elle fait part à ses collègues de ses préoccupations à l'égard des destinations choisies (vs les coûts) dans le cadre des « voyages hors-Canada » effectués par les élèves.

30. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de leur dernière rencontre, le 17 juin 2015, les membres du comité de parents ont discuté de l'engagement « *politique* » des parents et de leur défense de l'éducation publique. Dans le cadre d'une mobilisation provinciale, le 1^{er} septembre à 7h30, le comité proposera l'organisation d'une chaîne humaine, autour de l'école Duvernay. Parents, commissaires, membres du personnel seront invités à y prendre part. L'information pertinente suivra ultérieurement.

31. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président offre à tous ses collègues et aux gestionnaires présents ses vœux d'usage à l'approche de la période estivale. Il procède ensuite au dépôt de son rapport d'activités, que l'on retrouve dans les pages qui suivent :

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015**

INTRODUCTION

Il me fait plaisir de livrer un rapport des activités de la présidence et du conseil des commissaires. L'année scolaire 2014-15 aura été une première pour moi à titre de président de la Commission scolaire. Étant donné le legs immense laissé par ma prédécesseure, M^{me} Jeanne-Mance Paul et aussi les contextes politique et budgétaire, je peux affirmer que cette année aura été tout, sauf un « *long fleuve tranquille* ».

SUITE, PAGE 34

LES OBJECTIFS VISÉS

Devant la controverse liée au rôle des commissions scolaires, de l'élus scolaire lui-même et du conseil des commissaires, je souhaitais rapidement :

- CONTRER LA DÉSINFORMATION DE TOUS ORDRES FACE AUX ÉLUS SCOLAIRES EN AUGMENTANT LA VISIBILITÉ DES COMMISSAIRES ET FAISANT LA DÉMONSTRATION DE LEURS COMPÉTENCES, DE LEUR INTÉRÊT POUR LES ÉLÈVES ET EN GÉNÉRAL, DE LEUR VALEUR AJOUTÉE POUR L'ÉLÈVE ET L'ORGANISATION.
- FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE COMMISSAIRE PRENNE CONNAISSANCE DE TOUS LES ENJEUX PROPRES À LA COMMISSION SCOLAIRE DANS LE CADRE DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU MANDAT;
- DONNER UN ACCÈS DIRECT AU CONSEIL DES COMMISSAIRES AUX GROUPES ET ASSOCIATIONS (*PARENTS, CADRES, SYNDICATS, CONSEILS D'ÉTABLISSEMENTS, ETC*).

Le tout, dans la finalité de mieux servir l'élève et de prendre une part active dans la réalisation des objectifs de la planification stratégique établis pour répondre à nos engagements exposés dans notre convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

DÉVELOPPER LE CONCEPT DE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

En tant qu'élus scolaires, notre premier rôle est d'adopter des politiques et règlements et de répartir les ressources de la manière la plus appropriée pour assurer la réussite du plus grand nombre en plus de fournir aux entreprises de notre milieu des ressources humaines de qualité.

Dans ce rôle, nous devons faire en sorte que notre communauté adopte un réflexe de collaboration afin de faire de l'école, de l'éducation et de la formation, de véritables priorités dans notre milieu. Si tout l'entourage de l'élève lui rappelle l'importance de l'école, il ne pourra que considérer sa primordialité. Si l'entourage de l'élève contribue à développer des conditions propices à l'apprentissage, l'école ne sera pas la seule à vouloir entraîner cet élève dans la bonne direction.

Tout au long de l'année, j'ai donc adopté ce discours. Dans les mois et années qui suivront, si le ministre de l'Éducation me prête vie, il me faudra hausser ce leitmotiv d'un cran pour préparer des propositions concrètes en ce sens.

TAUX DE PRÉSENCE AUX ASSEMBLÉES ET ATELIERS

Ce taux est excellent. Il a été de 95 %. La population peut être fière de ses élus scolaires et commissaires-parents qui démontrent un intérêt de tous les instants et une compétence certaine pour la chose éducative, ce qui mérite le respect. Depuis l'élection de novembre, ces élus ont siégé au cours de 13 assemblées publiques et 22 ateliers de travail. Selon le secrétariat général, il s'agit d'un record.

LES ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Émission de plusieurs communiqués de presse et de lettres ouvertes destinées aux médias locaux et régionaux

SUITE, PAGE 35

- Réalisation de deux entrevues à la télévision de Cogéco Cable
- Convocation et tenue de 3 conférences de presse
- Un mot dans chaque édition du Maillon (*journal interne de la commission scolaire*) pour rapporter les travaux et préoccupations du conseil
- Diverses interventions dans le fil des nouvelles sur le site Internet de la commission scolaire

LES ACTIVITÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET LES CENTRES

- Lancement Mobilys aux écoles Notre-Dame-du-Rosaire et l'Aquarelle
- Inauguration du parc-école de l'école Saint-Eugène
- Inauguration de l'école du Sentier
- Inauguration du centre de mécanique de véhicules lourds routiers
- Conférence devant les élèves de 5^e secondaire du PEI sur l'art du débat
- Portes ouvertes de nos 4 écoles secondaires et du Centre Paul-Rousseau
- Spectacle de Noël du programme de musique de l'École Duvernay
- Concours littéraire « *Ma plus belle histoire* » de la FSE au Centre FGA Ste-Thérèse
- Activité « *Dans l'œil du philanthrope* » du programme PEI à l'école Jeanne-Mance
- Gala de la formation professionnelle et générale aux adultes
- Activité de plantation de 200 arbres pour le 200^e anniversaire de Drummondville, par des élèves de l'école Saint-Étienne.

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES JEUNESSE

- Tournée des 4 conseils d'élèves de nos écoles secondaires
- Rencontre préparatoire et tenue du conseil jeunesse

LES ACTIVITÉS DES PARTENAIRES

- Conférences de presse du Mondial des cultures
- Annonce de la construction de la nouvelle bibliothèque municipale
- Colloque du bicentenaire de la Chambre de commerce et d'industrie
- Tenue de divers événements liés à la présentation des Jeux du Québec
- Tenue de divers événements liés aux fêtes du 200^e anniversaire de Ville de Drummondville
- La journée du drapeau de la Société St-Jean-Baptiste de Drummondville
- Présence au colloque de formation de L'ADIGECS

LES ACTIVITÉS DES PARTENAIRES LIÉS AUX ÉLÈVES

- Visite de la Tablée populaire (*P'tites boîtes à lunch de la Tablée*)
- Loto-Maison de la Tablée populaire avec le programme « *Je rénove mon métier* »
- Participation à titre de juge au concours littéraire de La Société St-Jean-Baptiste du Centre du Québec (*appréciation d'une cinquantaine de textes soumis*)
- Présence à la remise des prix en histoire de la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec à près de 20 élèves de notre commission scolaire
- *Secondaire en spectacle*, finale régionale à La Poudrière
- Dévoilement des prix « *Chapeau, les filles!* » au salon « rouge » à l'édifice du Parlement
- Carrefour des métiers et professions d'avenir de la TRECQ
- Remise des prix de l'ARDECQ (*Concours québécois en entrepreneuriat, au niveau scolaire*)

SUITE, PAGE 36

- Visite du président de l'Assemblée nationale à la Polyvalente Marie-Rivier
- Soirée de consultation organisée par la ville de Drummondville au sujet de l'avenir du site de l'usine Fortissimo (*enjeux d'un terrain pour l'école Jeanne-Mance*)

LA CONCERTATION SCOLAIRE-MUNICIPALE

- Deux rencontres avec des représentants du Conseil municipal de Saint-Lucien
- Rencontre des parents et représentants du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey
- Conférence devant les membres de l'Association québécoise en urbanisme au sujet de la démarche d'acceptabilité sociale de l'école du Sentier

LES ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

- 2 rencontres des présidents et directeurs généraux
- 4 rencontres de concertation régionale
- 4 conseils généraux
- 2 rencontres de la commission permanente sur la mission éducative
- Congrès de la fédération
- Assemblée générale annuelle
- Activité régionale de formation des commissaires

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LA COMMUNAUTÉ ET/OU LIÉS AU PERSONNEL

- La Course « des Chênes-toi »
- La collecte de sang d'Héma-Québec au Centre administratif
- La soirée-reconnaissance des retraités et des 25 ans de carrière
- La rencontre du comité consultatif de gestion
- La tournée des services du centre administratif
- 2 rencontres du comité de parents
- La rencontre du personnel de l'école Duvernay relativement au dossier d'Autisme Centre-du-Québec

LES ACTIVITÉS POLITIQUES

- La séance d'assermentation des membres du conseil des commissaires
- La formation des nouveaux commissaires
- Une rencontre au bureau du député Schneeberger au sujet de la fusion potentielle avec La Riveraine
- Rencontre du conseil des maires de la MRC de Bécancour (*fusion potentielle*)

LE SUIVI DES ACTIVITÉS, PROGRAMMES ET SERVICES

- Près de 30 rencontres (quasi-hebdomadaire) se sont tenues entre la direction générale et la présidence pour assurer ce suivi
- Expérience de transport scolaire de Durham-Sud à Drummondville

LA PRÉSIDENTE DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES, DES ATELIERS DE TRAVAIL ET DES COMITÉS DEPUIS L'ÉLECTION DE NOVEMBRE

- Présidence de 12 des 13 assemblées publiques régulières ou spéciales
- Animation de 20 des 22 séances d'ateliers de travail du conseil
- Animation d'une séance de travail du comité sur la rémunération
- Présidence de 4 réunions du comité exécutif
- Animation de 3 réunions du comité de vérification
- Animation de 2 rencontres du comité des officiers

LES AUTRES ACTES

- J'ai eu différents échanges courriels ou téléphoniques ou rencontres avec tantôt des citoyens, tantôt des parents d'élèves, certains membres du personnel ou encore des fournisseurs ou des partenaires qui souhaitent porter à ma connaissance des situations particulières. J'ai attiré l'attention de la direction générale sur ces sujets et j'ai effectué des suivis.
- J'ai souvent vérifié l'état de notre propre situation lorsque les médias soulevaient une problématique dans une autre commission scolaire ou visaient une lacune au plan provincial (*exemple : l'école à la maison, la qualité de l'air, etc..*)
- J'ai signé, au nom de la commission scolaire, différents protocoles, contrats et annexes.
- J'ai aussi signé des certificats d'attestation d'études professionnelles destinés aux élèves qui ont réussi les examens de ces cours dispensés par notre commission scolaire.
- J'ai proposé l'adoption de plusieurs motions de félicitations par le conseil, souvent inspiré de mes visites ou présence à des activités de nos écoles et centres et j'ai insisté pour que nos commissaires en fassent de même. Les élèves, les membres du personnel et les partenaires qui reçoivent de telles motions sont toujours heureux de voir comment leurs réussites ou projets font l'objet d'une telle reconnaissance. Le conseil démontre ainsi une préoccupation constante pour son milieu.

LES DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE

- Réclamation totale pour frais de repas : 80 \$
- Réclamation totale pour frais de déplacement : 1 338 \$
- Réclamation totale pour frais d'hébergement : 840\$

REMERCIEMENTS

- À Madame la directrice générale Christiane Desbiens, qui a fait preuve d'une transparence et d'une volonté de collaboration administrative-politique sans pareille, qui a accueilli avec ouverture mes propositions et projets et qui a cheminé avec moi dans la transformation des rôles et fonctions provoquée par la mise en œuvre d'une nouvelle partie de la *Loi sur l'instruction publique*. Mes remerciements vont aussi aux cadres de services;
- Au service des communications pour la rédaction de projets de communiqués de presse et de projets de notes d'allocutions, ainsi que pour ses conseils liés aux interventions publiques;

SUITE, PAGE 38

- À Madame Isabelle Marquis, vice-présidente pour avoir représenté notre commission scolaire en mon absence à diverses reprises (*remise des diplômes PEI, concours de dessins transport scolaire, etc...*), pour la présidence d'assemblées et d'ateliers que j'étais dans l'incapacité d'assumer ou dans le cadre du dossier de la reprographie, pour sa présence à titre de déléguée à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ et pour ses précieux conseils ponctuels;
- À Monsieur Alain Charest, pour ses précieux conseils ponctuels à titre d'officier;
- À Madame Guylaine Lavigne pour avoir représenté notre commission scolaire à l'une des finales régionales de *Secondaire en spectacle*;
- À Monsieur Patrick Lagueux pour avoir représenté notre commission scolaire à la cérémonie de fermeture des Jeux du Québec et pour sa participation à titre de délégué à l'assemblée générale de la FCSQ;
- À Madame Lucie Gagnon pour sa participation à titre de déléguée à l'Assemblée générale de la FCSQ.
- À mes collègues présidents des autres commissions scolaires avec qui j'ai pu échanger et dont les initiatives et discours ont été inspirants pour moi.
- À la FCSQ, sa présidence, sa direction générale et son équipe pour toutes les informations divulguées et traitées qui ont beaucoup facilité mes prises de parole.
- À tous les membres du conseil des commissaires élus et parents. Malgré le fond de l'air et les incertitudes, ces gens ont fait preuve d'une assiduité et d'une participation active à la chose publique, indéfectiblement. Ils sont à l'écoute, respectueux et leur expertise est précieuse pour notre organisation. Sans relâche, ils ont accepté de s'engager au sein de divers comités et de contribuer aux délibérations souvent longues et parfois difficiles des ateliers de travail et assemblées publiques. Envisager leur abolition n'est rien d'autre qu'une grave erreur.

CONCLUSION

L'agenda imposé par notre gouvernement tantôt quant à la survie des commissions scolaires, tantôt à l'égard des fusions et/ou de l'abolition des élus scolaires ont beaucoup dérangé nos travaux. À titre de président, il est clair que ces perturbations, les rencontres, études et répliques nécessaires qu'elles ont suscitées, m'ont empêché de mettre de l'avant des projets qui auraient pu être davantage porteurs pour notre communauté éducative. Il en est de même pour notre conseil des commissaires qui a consacré du temps précieux à débattre de questions de survie, plutôt que de sujets propices au développement.

Vraiment, ce gouvernement a raté sa cible cette année. Par son attitude de confrontation, par sa gestion à courte vue, à coup de « *une* » ronflantes et démagogues d'un quotidien de Montréal, il a perdu de vue l'essentiel. Il a sapé la motivation de plusieurs. En lançant toutes sortes de ballons et en laissant planer autant de doutes dans la population et chez nos personnels et parents, il a provoqué la division et rendu instable la gouvernance. Il faut des gens incroyablement attachés au système d'éducation pour accepter de continuer de s'engager dans de telles circonstances.

Le président,

JEAN-FRANÇOIS HOULE
30 juin 2015.

32. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

À son tour, Mme Desbiens souhaite à toutes et tous de bonnes vacances estivales. Elle remercie le président et les membres du conseil pour leur soutien tout au long de la dernière année scolaire. Elle met en lumière la transition harmonieuse vécue à la suite de l'élection du nouveau conseil. Elle adresse aussi ses remerciements aux cadres de service pour leur appui et leur dévouement au cours des derniers mois.

33. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22h14, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG